



INSTRUCTIONS DE COURSE

Incluant avenant n°1 et 2

Nom de la compétition : **20^{ème} Trophée Marie-Agnès PERON édition 2024**

Épreuve comptant pour le
Championnat de France Course au Large en solitaire – Mini 6.50
Grade 3

Dates : **du lundi 27 mai au samedi 01 juin 2024**

DÉPART LE JEUDI 30 MAI

Lieu : **DOUARNENEZ (29100)**

Club organisateur : **WINCHES CLUB**

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 Règles

L'épreuve est régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2. Les règles de la classe Mini. Catégorie C.
- 1.3. Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s ou accompagnateurs.trices Un concurrent.e.s ou accompagnateur.trices qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »
- 1.4. [DP] Les règles du chapitre 2 des RCV s'appliquent entre concurrent.e.s de jour comme de nuit jusqu'à une distance de 10 milles de la ligne de départ et à partir d'une distance de 10 milles de la ligne d'arrivée.
- 1.5. Elle sont remplacées par partie B section II du RIPAM (IRPCAS) pour le reste du parcours.

- 1.6 Les RSO (Réglementation Spécifique Offshore) en vigueur - Épreuve de catégorie 3 :
- 1.7 Les règlements fédéraux.
- 1.8 En cas de traduction de ces instructions de course, **le texte français prévaudra.**
- 1.9 **[DP] La règle test DR21-01 de Word Sailing, si elle s'applique, telle que définie en annexe 1 de l'Avis de Course : DR21-01- PÉNALITÉ DE DÉPART ALTERNATIVE.**

2 Publicité

- 2.1 Les bateaux peuvent être parrainés par une ou plusieurs personnes ou sociétés, les pavillons publicitaires et bannières ne pourront être arborés qu'aux ports de départ et d'arrivée.
- 2.2 La répartition des espaces réservés pour la publicité entre la Classe Mini, le concurrent et l'organisateur est définie par les règles de la Classe Mini, guide Mini édition 2024.
- 2.3 **[DP]**Les concurrents auront l'obligation de porter les pavillons, cagnard et marquages définis conjointement par la Classe Mini et l'organisateur.

3 Avis aux concurrents

- 3.1 Les avis aux concurrents seront publiés sur le tableau officiel situé à la Maison du Nautisme port de plaisance de Tréboul.
Les avis aux concurrents seront également "affichés" numériquement via le site Internet du "20^{ème} Trophée MAP" et sur l'application « WhatsApp ».
- 3.2. Le PC course est situé : à Douarnenez : Maison du Nautisme port de plaisance de Tréboul.
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course à l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal **VHF 72**.

4 Modifications aux Instructions de course

Toute modification aux Instructions de Course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20 h 00 la veille du jour où il prendra effet.

5 Signaux faits à terre

- 5.1 Les signaux faits à terre seront envoyés au mât de pavillons situé sur la façade de la Maison du nautisme de TREBOUL (*au-dessus de la capitainerie*).
- 5.2 Lorsque la flamme « **Aperçu** » est envoyée à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins d'une heure après l'amené de l'Aperçu. (Ceci modifie les signaux de course).

6 Programme des courses

- 6.1 **Jeudi 30 mai**
Début de remorquage : 16H30
Signal d'avertissement : 19h22
Départ: 19h30
- 6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.3 **En fonction des conditions météorologiques, la direction de course pourra avancer le départ au maximum de 24h00. Les concurrents seront informés de la modification du programme par un avenant publié au plus tard 48h00 avant le départ prévu initialement.**

7 Pavillon de classe

Pavillon de la Classe Mini

8 Zone de course

L'emplacement des zones de course est défini en **Annexe « Zone de Course »**

Les zones de course sont **Douarnenez-Mer d'Iroise, Bretagne Sud, Douarnenez**

8.1 **PARCOURS**

Les parcours sont décrits en **Annexe parcours** incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées ainsi que le côté requis (*à laisser ou à contourner*), ainsi que la longueur indicative des parcours.

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer. Les signaux définissant le parcours sont « **une flamme numérique** » précisés en **Annexe Parcours**.

8.2 **Bouée de dégagement**

L'envoi du pavillon « **D** » sur le bateau comité signifie qu'il existe une bouée de dégagement.

L'absence de pavillon « **D** » signifie qu'il n'y a pas de bouée de dégagement.

Le pavillon « **Vert** » hissé signifie que la bouée de dégagement est à laisser à tribord. Ceci modifie Signaux de course.

L'absence de pavillon « **Vert** » signifie que la bouée de dégagement est à laisser à bâbord. Ceci modifie Signaux de course.

8.3 **Auto-pointage aux marques**

[DP] Les concurrents doivent s'auto-pointer aux passages des marques autres que la ligne de départ et la bouée de dégagement éventuelle.

Chaque bateau doit relever son heure de passage aux marques précisées en annexe ainsi que les noms et le numéro des bateaux se situant devant et derrière puis reporter ces éléments sur la déclaration d'arrivée. Un auto-pointage à l'arrivée est obligatoire. Chaque concurrent devra pouvoir fournir ses pointages à l'arrivée au secrétariat de la course.

8.4 **Livre de bord**

[DP] En cas de litige (RCV 28), les bateaux devront pouvoir prouver qu'ils ont respecté le parcours en montrant leur journal de bord

8.5 **Réduire ou modifier le parcours après le départ.**

Le comité de course peut interrompre, réduire ou modifier une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en établissant un ordre d'arrivée. Cet ordre d'arrivée pourra être le dernier pointage à une des marques ou Waypoint à contourner. Il sera effectué par le relevé des positions sur la cartographie de l'épreuve.

La procédure d'information par pavillon sera remplacée par l'envoi de messages VHF. Ceci modifie la RCV Signaux de course et la RCV 90.2 (c) Instructions de course.

Nouveau départ

En cas de nouveau départ le comité de course communiquera les informations nécessaires par la publication d'un avenant aux IC et par l'envoi de l'information aux concurrents par VHF ou autre moyen électronique. Ceci modifie la RCV Signaux de course et la RCV 90.2 (c) Instructions de course.

9 Marques

Marques de parcours : voir **Annexe parcours**

Marque de départ : **bouée conique jaune "ville de Douarnenez"**.

Marque de dégagement : **Cylindrique orange**

Marque d'arrivée : **bouée conique jaune "ville de Douarnenez" (gréé avec un système lumineux doté d'un feu blanc)**,

10 Départ

[DP] Navigation avant le départ :

Les bout-dehors pivotants et leurs accastillages doivent être repliés sur tribord, ou démontés, et rester dans la limite de largeur du cadre (*3 mètres maximum*) **ainsi que tout autre appendice jusqu'au franchissement de la ligne de départ. Articles, E-19-a et E-19-b**

10.1 Départ et pénalités :

La règle expérimentale World Sailing DR21-01 s'applique et modifie la définition Prendre le départ comme suit :

Prendre le départ :

Un bateau prend le départ quand, sa coque ayant été entièrement du côté pré-départ de la ligne de départ, une partie quelconque de sa coque coupe la ligne de départ depuis le côté pré-départ vers le côté parcours soit

(a) à ou après son signal de départ, ou

(b) pendant la dernière minute avant son signal de départ.

Quand un bateau prend le départ conformément au point (b) de la définition Prendre le départ, il ne doit pas revenir du côté pré-départ de la ligne, et la **pénalité de départ sera de 1 heure** ajoutée à son temps de course, sans instruction.

~~Les concurrents OCS seront informés aussitôt que possible par le Comité de course.~~

10.2 Le départ sera donné en application de la règle 26 des RCV (modifiée) :

Minutes avant le signal de départ	Signal visuel	Signal sonore	Signification
8'	Pavillon de classe « Mini »	Un	Signal d'avertissement
4'	Pavillon P ou I	Un	Signal préparatoire
1'	Pavillon préparatoire affalé	Un long	Une minute
0'	Pavillon de classe affalé	Un	Signal de départ

Nota : toutes les procédures seront annoncées par VHF sur canal de course « 72 »

10.3 Les extrémités de la ligne de départ sont déterminées par le mât du bateau du Comité de course portant un **pavillon orange** et le mât d'un bateau viseur portant un **pavillon orange** ou le côté parcours d'une **bouée conique jaune "ville de Douarnenez"**.

10.4 Un voilier n'ayant pu franchir la ligne de départ dans les **30 minutes** après le signal de départ doit rentrer au port de TREBOUL et ne peut partir du Port de TREBOUL qu'au plus tôt, **2 heures** après le signal de départ et après l'autorisation du Directeur de course. Les positions géographiques du bateau comité et de la bouée de bout de ligne seront données aux concurrents qui devront respecter le passage de ces marques.

11 Arrivée

11.1 La ligne d'arrivée est définie par : le mât du bateau Comité de Course arborant un pavillon « **Bleu** » et le côté parcours d'une **bouée conique jaune "ville de Douarnenez" (gréé avec un système lumineux doté d'un feu blanc)**, mouillée dans l'Est du rocher « Le COULINEC ». **Position approximative du bateau comité arrivée : 48°06N – 4°02W**

La ligne sera orientée Nord Sud. Le bateau Comité sera mouillé au sud de cette ligne. **Attention à l'estran débordant assez largement la roche du Le COULINEC.**

- 11.2 **[DP]** Tous les concurrents doivent s'annoncer au Comité de course par VHF sur le **canal 72** 30 mn au moins avant de franchir la ligne d'arrivée soit d'une manière générale après leur entrée dans la baie de Douarnenez et ce jusqu'à ce que le contact VHF **canal 72** soit établi.

12 Systeme de penalite

- 12.1 **Penalite pour une infraction aux regles du RIPAM quand il remplace le chapitre 2 des RCV :**
Quand les dispositions de l'article 1.3 des presentes I.C s'appliquent, la regle 44 des RCV ne s'applique pas.

Une infraction averee a une regle de la partie « B » section 2 du RIPAM recevra, apres instruction, une penalite minimum de deux heures pouvant aller jusqu'a la disqualification. Un concurrent peut reconnaitre une infraction a une regle de la partie « B » section 2 du RIPAM, vis-a-vis d'un autre concurrent. Il devra faire cette reconnaissance par ecrit et la deposer au secretariat du Jury dans les delais du depot des reclamations.

Toute reconnaissance d'infraction precisee ci-dessus recevra une penalite d'une heure. Cette penalite pourra etre aggravee, apres instruction, en cas de dommage ou de blessure.

- 12.2 **Penalites pour infraction aux regles hors chapitre 2 des RCV :**

Sauf pour les regles 28 et 31, une infraction a ces regles pourra, apres instruction, etre sanctionnee d'une penalite en temps pouvant aller jusqu'a DSQ a l'initiative du Jury.

- 12.3 **Reparations :**

La regle 62.1 (b) est modifiee comme suit :

Par une blessure ou un dommage physique du a l'action d'un bateau ayant enfreint une regle du chapitre 2, ou de la partie B, section II du RIPAM (COLREG) quand elle remplace les regles du Chapitre 2 des RCV, ou d'un navire qui n'etait pas *en course* et qui avait obligation de se maintenir a l'ecart.

13 Temps limite

La duree d'ouverture de la ligne **d'arrivee** sera de **18 heures** apres le passage du troisieme de la categorie « Proto » pour les Protos et du troisieme de la categorie « Serie » pour les series.

A ce delai, il y a eventuellement lieu d'ajouter le bonus en temps que le Jury est susceptible d'accorder a un voilier.

14 Reclamations

- 14.1 Les reclamations doivent etre annoncee a l'arrivee au comite sur le canal VHF 72 puis ecrites sur les imprimés disponibles au secretariat de course et deposeses au plus tard deux heures apres que le bateau ait franchi la ligne d'arrivee.

Dans le cas d'une arrivee entre 20h00 et 08h00 les concurrents desirant deposer une reclamation auront jusqu'a 10h00 pour le faire.

- 14.2 Pour l'application de la regle 61.1 (b), les numeros des bateaux faisant l'objet d'une reclamation de la part du Comite de course ou du Jury ou du Comite Technique pour un incident observe dans la zone de course seront affichees sur le tableau officiel avant l'expiration du delai precise en 14.1 ci-dessus.

Si le Comite de course, le Jury ou le Comite Technique est empêche de deposer ses reclamations dans le delai prescrit en 14.1 les concurrents seront informés par affichage de la duree de prolongation du delai de depot des reclamations du Comite de course, du Jury ou du Comite Technique. (Ceci modifie les regles 61.1 (b) et 61.3 des RCV).

- 14.3 Les convocations seront affichees au plus tard 30 minutes apres l'heure limite de depot des reclamations pour informer les concurrents des lieux, dates et heures auxquels se tiendra l'instruction dans laquelle ils sont parties ou cites comme temoins.

- 14.4 Les articles 11.1 et 16 des presentes Instructions de course ne pourront pas faire l'objet de reclamation entre concurrents. Ceci modifie la regle 60.1 (a). Les penalites pour ces infractions peuvent etre plus legeres qu'une disqualification si le Jury le decide.
Une demande de reouverture d'instruction ou de reparation doit etre deposee au plus tard 30 minutes apres que la partie demandant la reouverture ait ete informee de la decision.

15 Classement

Le classement sera effectué selon la règle R-3 du règlement Mini 6.50.

16 Sécurité

[DP] Le briefing Général sécurité est prévu le mercredi 29 mai à 18 h et Le briefing météo est prévu le jeudi 30 mai à 10h. Ces briefing auront lieu à la Maison du nautisme. Présence obligatoire (émargement).

16.1 Le port de la brassiere est obligatoire depuis le départ du ponton jusqu'à l'arrivée à terre en fin de course. Chaque concurrent.e doit porter un dispositif pour être attaché.e en permanence.

16.2 Émargement au départ :

**[DP] un système d'émargement au départ est prévu
Le 30 mai de 16h00 à 17h00.**

Tout concurrent n'ayant pas émargé sera pénalisé de 1 heure sur le temps de course de son bateau.

16.3 [DP] [NP] Émargement à l'arrivée : le passage de la ligne d'arrivée est considéré comme émargement retour.

16.4 Abandon

Tout concurrent qui abandonne doit le signaler dans les délais les plus courts à un bateau accompagnateur par **VHF canal 72**. Il doit s'assurer de la bonne réception de sa situation et de ses intentions par relais radio des participants jusqu'à la bonne réception par un bateau accompagnateur.

Puis, **obligatoirement**, informer le PC Course par téléphone:

Direction de de course : +33 6 63 19 06 50 (en priorité)

Dès son retour à la terre la plus proche. **Il doit tenir le PC de course au courant de sa situation, dans tous les cas le prévenir de son départ d'un port d'escale, puis donner une confirmation écrite de son abandon dès que possible.**

16.5 [DP] a) Des contrôles de jauge et de matériel de sécurité pourront être effectués à tout moment sans préavis par le Comité technique soit de sa propre initiative, soit à la demande de l'autorité organisatrice ou du Jury ou du Comité Technique.

b) Avant le départ, un avenant indiquera aux concurrents à quelle heure précise les bateaux devront être en configuration de course et en règle avec les contrôles de sécurité et de jauge.

17 Limitations de sortie de l'eau

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

18 Équipements de plongée

Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (*zone portuaire, etc.*).

19 Communication radio

[DP] Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

20 Canal VHF

[DP] Le canal de course « VHF » du « 20^{ème} Trophée Marie-Agnès PERON 2024 » est le « **72** ». Les concurrents doivent obligatoirement rester en veille permanente sur **les canaux 16 et 72** durant toute la durée de l'épreuve.

21 Téléphone mobile

[DP] La présence à bord des **téléphones mobiles est interdite** pendant toute la durée de la course.

(Ceux-ci pourront être déposés auprès de l'organisation lors de l'émargement départ).

22 Positionnement par satellites

Un système de positionnement par satellite sera installé sur chaque bateau tout doit être fait pour faciliter la mise en place des balises avant la course et leur maintien en parfait état de fonctionnement pendant l'épreuve.

23 Décision de courir

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

24 REMISE DES PRIX

La remise des prix se déroulera le **samedi 1er juin à 17h**. Aucun prix en numéraire. Des lots pourront être distribués aux participants.

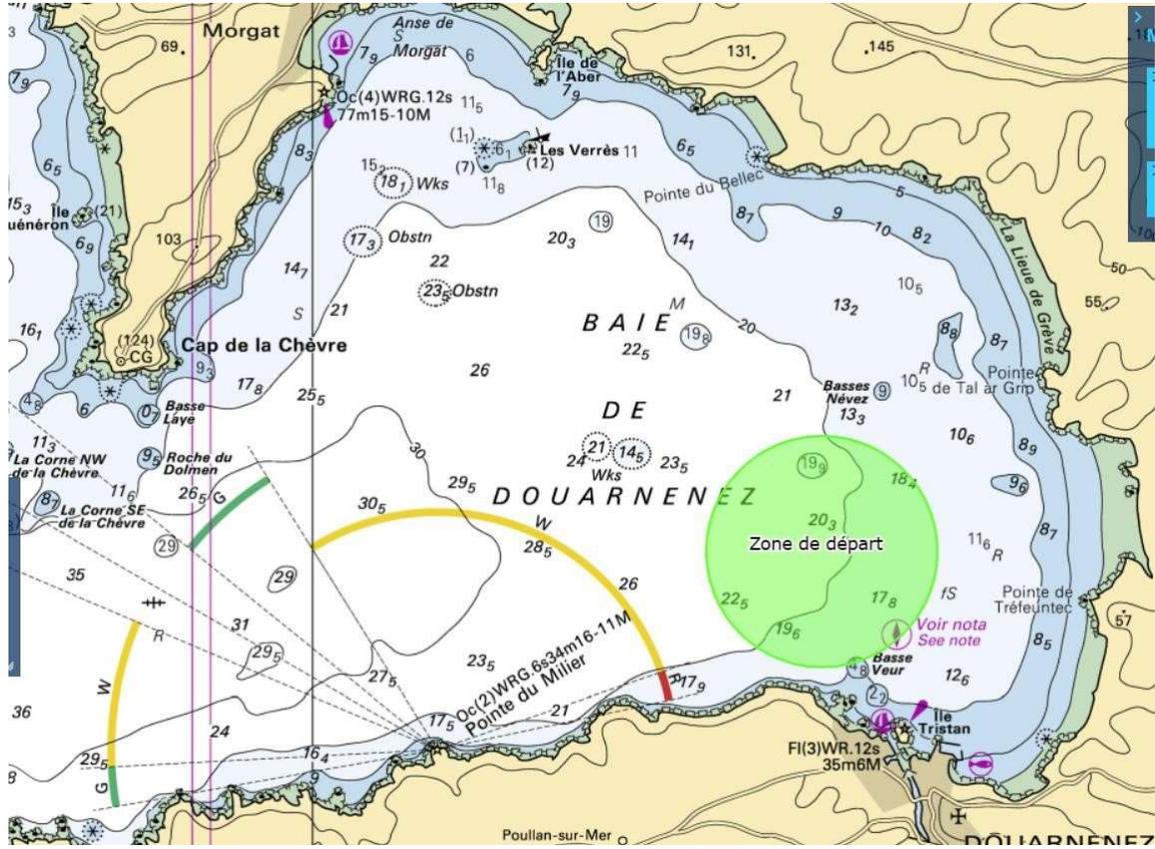


Directrice de course habilitée par la F.F. Voile : Annabelle MOREAU

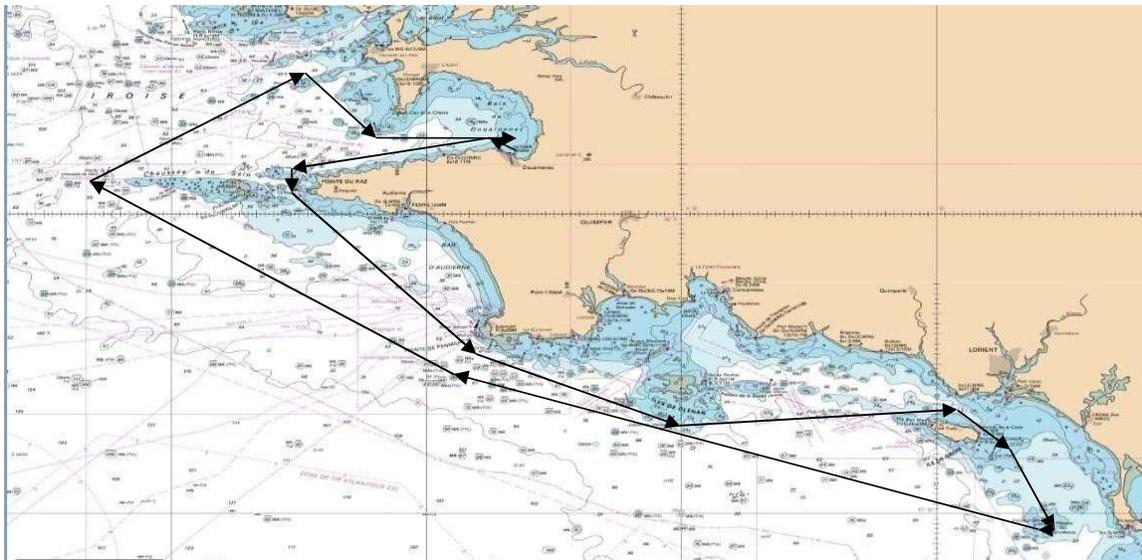
ARBITRES DESIGNES par la F.F. Voile

- | | |
|-----------------------------------|------------------------|
| - Président du Comité de Course : | Didier LEGRIX |
| - Président du Jury : | Anne CRESPIY |
| - Juges : | Bertrand Nardin |
| | Simon Kerisit |
| - Président du Comité technique : | Hervé CHASTEL |

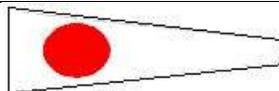
ZONE DE DEPART « 20^{ème} Trophée Marie-Agnès PERON 2024 »



PARCOURS



Documents non contractuels



Départ Baie de DOUARNENEZ (Bouée de dégagement éventuelle, voir IC : chap. 8-2)

1	Départ	Dans le Nord de l'île Tristan
---	--------	-------------------------------

Les positions des marques sont données à titre indicatif.

	Marque	Marques à laisser à :	Coordonnées
2	La Plate	bâbord	(48°02,4 N - 04°45,5 W)
3	Le Chat	tribord	(48°01,5 N - 04°48,8 W)
4	Men-Hir	bâbord	(47°47,8 N - 04°23,9 W)
5	Cap Caval (Card W)	bâbord	(47°46,5 N - 04°22,6 W)
6	Spineg (Card S)	bâbord	(47°45,3 N - 04°18,8 W)
7	Basse Perennes (Card W)	bâbord	(47°41,1 N - 04°06,3 W)
8	Jument de Glénan (Card S)	bâbord	(47°38,8 N - 04°01,3 W)
9	Ile de Groix et ses dangers	tribord	
10	Speerbreker (Card E)	tribord	(47°39,1 N - 03°26,3 W)
11	Basse Méлите (Card N)	tribord	(47°38,8 N - 03°25,5 W)
12	Edouard de Cougy (Card E)	tribord	(47°37,9 N - 03°23,9 W)*
13	Plateau des Birvideaux	à tribord en le contournant	(47°29,2 N - 03°17,4 W)
14	Jument de Glénan (Card S)	tribord	(47°38,8 N - 04°01,3 W)
15	<u>Basse Perennes (Card W)</u>	<u>tribord</u>	<u>(47°41,1 N - 04°06,3 W)</u>
16	Bouée Chaussée de Sein (Card W)	tribord	(48°03,8 N - 05°07,7 W)*
17	Basse du Lis (Card S)	tribord	(48°13,1 N - 04°44,4 W)
18	Bouée Basse Vieille	bâbord	(48°08,3 N - 04°35,7 W)
19	Arrivée - Finish	voir IC. Chapitre 11.1	

RAPPEL :

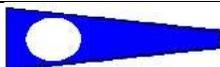
11.1 La ligne d'arrivée est définie par : le mât du bateau Comité de Course arborant un pavillon « **Bleu** » et le côté parcours d'une **bouée conique jaune "ville de Douarnenez" (gréé avec un système lumineux doté d'un feu blanc)**, mouillée dans l'Est du rocher « Le COULINEC ».

La ligne sera orientée Nord Sud. Le bateau Comité sera mouillé au sud de cette ligne.

Attention à l'estran débordant assez largement la roche du COULINEC.

Les marques siglées d'un * doivent faire l'objet d'un auto-pointage de la part des concurrents. Ils devront être remis à l'arrivée au secrétariat de la course.





Départ Baie de DOUARNENEZ (Bouée de dégagement éventuelle, voir IC : chap. 8-2)

1 Départ Dans le Nord de l'Île Tristan

Les positions des marques sont données à titre indicatif.

Marque	Marques à laisser à	Coordonnées
2 La Plate	bâbord	(48°02,4 N - 04°45,5 W)*
3 Le Chat	tribord	(48°01,5 N - 04°48,8 W))
4 Men-Hir	bâbord	(47°47,8 N - 04°23,9 W)
5 Cap Caval (Card W)	bâbord	(47°46,5 N - 04°22,6 W)
6 Spineg (Card S)	bâbord	(47°45,3 N - 04°18,8 W)
7 Basse Perennes (Card W)	bâbord	(47°41,1 N - 04°06,3 W)
8 Jument de Glénan (Card S)	bâbord	(47°38,8 N - 04°01,3 W)*
9 Ile de Groix et ses dangers	à contourner et à laisser à tribord	
10 Speerbreker (Card E)	tribord	(47°39,1 N - 03°26,3 W)
11 Basse Méлите (Card N)	tribord	(47°38,8 N - 03°25,5 W)
12 Edouard de Cougy (Card E)	tribord	(47°37,9 N - 03°23,9 W)
13 Les Chats (Card S)	à contourner et à laisser à tribord	(47°35,7 N - 03°23,5 W)*
14 Jument de Glénan (Card S)	tribord	(47°38,8 N - 04°01,3 W)
15 Basse Perennes (Card W)	tribord	(47°41,1 N - 04°06,3 W)
16 Bouée Chaussée de Sein (Card W)	à contourner et à laisser à tribord	(48°03,8 N - 05°07,7 W)*
17 Basse du Lis (Card S)	tribord	(48°13,1 N - 04°44,4 W)
18 Bouée Basse Vieille	bâbord	(48°08,3 N - 04°35,7 W)
19 Arrivée - <i>Finish</i>	voir IC. Chapitre 11.1	

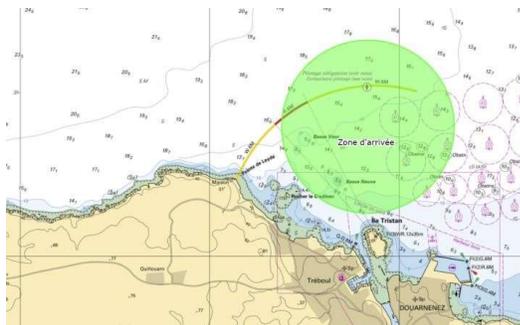
RAPPEL :

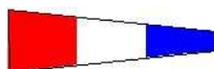
11.1 La ligne d'arrivée est définie par : le mât du bateau Comité de Course arborant un pavillon « **Bleu** » et le côté parcours d'une bouée conique jaune "ville de Douarnenez" (gréé avec un système lumineux doté d'un feu blanc), mouillée dans l'Est du rocher « Le COULINEC ».

La ligne sera orientée Nord Sud. Le bateau Comité sera mouillé au sud de cette ligne.

Attention à l'estran débordant assez largement la roche du COULINEC.

Les marques siglées d'un * doivent faire l'objet d'un auto-pointage de la part des concurrents. Ils devront être remis à l'arrivée au secrétariat de la course.





Départ Baie de DOUARNENEZ (Bouée de dégagement éventuelle, voir IC : chap. 8-2)

1 Départ Dans le Nord de l'Île Tristan

Les positions des marques sont données à titre indicatif.

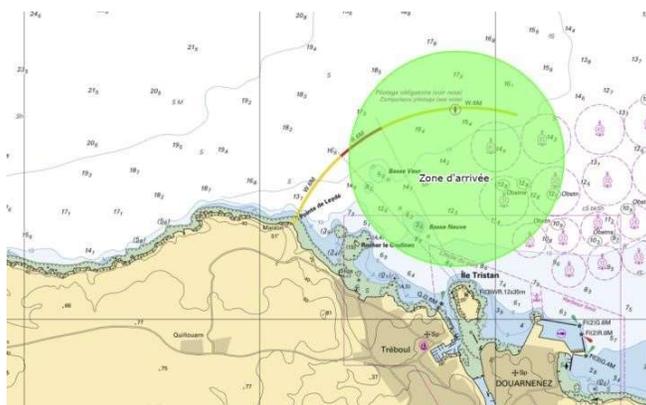
Marque	Marques à laisser à :	Coordonnées
2	Bouée Basse Vieille	tribord (48°08,3 N – 04°35,7 W)
3	Basse du Lis (Card S)	tribord (48°13,1 N - 04°44,4W)
4	La Vandrée (card W)	tribord (48°15,3 N – 4°48.2W)
5	Basse Royale (card S)	à contourner et à laisser à bâbord (48°17.5N – 4°49.5W)
6	Bouée Chaussée de Sein (Card W)	à contourner et à laisser à bâbord (48°03,8 N - 05°07,7 W)*
7	Basse du Lis (Card S)	à contourner et à laisser à tribord (48°13,1 N - 04°44,4)
8	Bouée Basse Vieille	bâbord (48°08,3 N – 04°35,7 W)
9	Arrivée - Finish	voir IC. Chapitre 11.1

RAPPEL :

11.1 La ligne d'arrivée est définie par : le mât du bateau Comité de Course arborant un pavillon « **Bleu** » et le côté parcouru d'une **bouée conique jaune "ville de Douarnenez" (gréé avec un système lumineux doté d'un feu blanc)**, mouillée dans l'Est du rocher « Le COULINEC ».

La ligne sera orientée Nord Sud. Le bateau Comité sera mouillé au sud de cette ligne. **Attention à l'estran débordant assez largement la roche du COULINEC.**

Les marques siglées d'un * doivent faire l'objet d'un auto-pointage de la part des concurrents. Ils devront être remis à l'arrivée au secrétariat de la course.



ANNEXE

« Prescriptions fédérales s'appliquant aux concurrents étrangers »

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024 translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp